

PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025

BILAN APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES 2024

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024 (APRÈS RÉPARTITION DU RÉSULTAT)

(EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	87 570	71 106
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	686 090	591 089
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	3 290 567	2 963 958
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	158 104	15 237
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	642 253	606 413
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	153 670	129 311
AC 7 - Autres actifs	5.7	157 645	175 403
TOTAL ACTIF		5 175 899	4 552 517
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	292 723	197 132
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	188 100	52 457
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 779 710	3 393 517
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	54 838	75 495
PA 5 - Autres passifs	5.12	337 099	339 578
TOTAL PASSIF		4 652 470	4 058 179
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		423 418	394 327
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 6 - Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	523 429	494 338
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 175 899	4 552 517

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRÈS REPARTITION DES BÉNÉFICES 2024 SUITE APPROBATION DE L'AGO DU 29 AVRIL 2025

LIBELLÉ	CAPITAL SOCIAL	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVES À RÉGIME SPÉCIAL		AUTRES RÉSERVES	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	TOTAL
			RÉSERVES À RÉGIME SPÉCIAL	RÉSERVES REINVESTI. EXONÉRÉ				
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431
Affectation résultat exercice 2024	-	-	-	25 000	4 091	-	-29 091	0
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	86 607	326 811	3	0	523 429

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2024, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2024, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées et prend acte des opérations réalisées en 2024 dans le cadre des conventions antérieures approuvées par le Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 54.092.760,651 Dinars comme suit :

Bénéfices 2024	54 092 760,651
(-) Réserves Pour Réinvestissement Exonérés	25 000 000,000
Premier reliquat	29 092 760,651
(-) Dividendes à servir au titre de l'exercice 2024	25 001 911,250
Deuxième reliquat	4 090 849,401
(-) Report à nouveau	4 090 849,401

Soit un dividende brut de 1,250 Dinar par action, lequel a été mis en paiement à partir du 07/05/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2024.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hassine DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Sonya BOURICHA est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer Mme Laureen KOUASSI OLSSEN en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois (3) ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE UBCI DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(EN MILLIERS DE DINARS)

NOTES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
ACTIFS				
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	87,571	71,106	16,465	23.2%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	687,472	592,045	95,427	16.1%
AC3 - Créances sur la clientèle	3,290,048	2,963,708	326,340	11.0%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	165,383	16,822	148,561	883.1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	631,164	595,245	35,919	6.0%
AC6 - Valeurs immobilisées	153,809	129,361	24,448	18.9%
AC7 - Autres actifs	163,502	177,285	(13,783)	(7.8%)
Actifs d'impôts différés	3,436	6,234	(2,799)	(44.9%)
TOTAL DES ACTIFS	5,182,385	4,551,806	630,578	13.9%
PASSIFS				
PA1 - Banque Centrale et CCP	292,723	197,132	95,591	48.5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	188,259	53,431	134,828	252.3%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3,768,399	3,375,300	393,099	11.6%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	54,838	75,495	(20,657)	(27.4%)
PA5 - Autres passifs	314,608	316,253	(1,646)	(0.5%)
TOTAL DES PASSIFS	4,618,827	4,017,611	601,215	15.0%
Intérêts des minoritaires dans les réserves	5,882	3,910	1,972	50.4%
Intérêts des minoritaires dans le résultat	735	365	370	101.4%
INTÉRÊTS MINORITAIRES	6,617	4,275	2,342	54.8%
CAPITAUX PROPRES				
CP1 - Capital	100,008	100,008	-	-
CP2 - Réserves consolidées et assimilées	401,948	376,554	25,394	6.7%
CP6 - Résultat consolidé	54,985	53,358	1,627	3.0%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	556,941	529,920	27,021	5.1%
TOTAL PASSIFS, INTÉRÊTS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	5,182,385	4,551,806	630,579	13.8%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(EN MILLIERS DE DINARS)

NOTES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
PASSIFS ÉVENTUELS				
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	836,322	881,937	(45,616)	(5.2%)
HB2 - Crédits documentaires	529,008	324,015	204,993	63.3%
HB3 - Actifs donnés en garantie	274,000	197,000	77,000	39.1%
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS	1,639,330	1,402,952	545,075	49.8%
ENGAGEMENTS DONNÉS				
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	374,869	296,011	78,858	26.6%
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	8	8	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	374,877	296,019	78,858	26.6%
ENGAGEMENTS REÇUS				
HB7 - Garanties reçues	1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

(EN MILLIERS DE DINARS)

NOTES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	368,935	331,584	37,351	11.3%
PR2 - Commissions (en produits)	78,093	71,050	7,043	9.9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	25,714	26,770	(1,056)	(3.9%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	47,648	36,077	11,571	32.1%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	520,390	465,481	54,909	11.8%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(188,966)	(153,837)	(35,129)	(22.8%)
CH2 - Commissions encourues	(9,767)	(8,766)	(1,001)	(11.4%)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(198,733)	(162,603)	(36,130)	(22.2%)
PRODUIT NET BANCAIRE	321,657	302,878	18,779	6.2%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(17,320)	(20,074)	2,754	13.7%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	2,821	4,161	(1,340)	(32.2%)
PR7 - Autres produits d'exploitation	4,479	1,427	3,052	213.9%
CH6 - Frais de personnel	(135,890)	(128,646)	(7,244)	(5.6%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(75,161)	(66,672)	(8,489)	(12.7%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(10,241)	(9,940)	(301)	(3.0%)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	90,345	83,134	7,211	8.7%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	2,703	764	1,939	253.8%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(37,329)	(30,175)	(7,155)	(23.7%)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	55,720	53,723	1,993	3.7%
Intérêts des minoritaires	(735)	(365)	(370)	(101.4%)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE	54,985	53,358	1,627	3.0%
Effet des modifications comptables	-	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRÈS MODIFICATION COMPTABLE	54,985	53,358	1,627	3.0%
Résultat consolidé par action	2,749	2,668	-	-

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

(EN MILLIERS DE DINARS)

NOTES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	472,112	425,245	46,867	11.0%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(196,917)	(159,373)	(37,544)	(23.6%)
Dépôts / retraits de dépôts accordés à des établissements financiers	(815)	974	(1,789)	(183.7%)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	(66,871)	(42,615)	(24,256)	(56.9%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(350,968)	(155,230)	(195,738)	(126.1%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	390,995	208,411	182,584	87.6%
Acquisition / Cession des titres de placement	(144,816)	(4,341)	(140,475)	(3236.0%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(193,042)	(168,006)	(25,036)	(15.1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18,085	24,414	(6,329)	(25.9%)
Impôts sur les sociétés	(43,586)	(44,324)	738	1.7%
Flux d'exploitation des activités non bancaires	-	-	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(115,823)	85,155	(200,978)	(236.0%)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	40,333	30,990	9,343	30.1%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(30,191)	(97,001)	66,810	68.9%
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(31,859)	(72,064)	40,205	55.8%
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(21,717)	(138,075)	116,358	84.3%
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Emission/Rachat d'action	-	-	-	-
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(20,866)	(20,297)	(569)	(2.8%)
Dividendes versés	(25,551)	(25,624)	73	0.3%
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	-	-	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS	(46,417)	(45,921)	(569)	(1.2%)
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	(183,957)	(98,841)	(272,280)	45.2%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	305,748	404,589	(98,841)	(24.4%)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	31 121,791	305,748	(183,957)	(60.2%)

EXTRAIT DE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ÉLABORATION ET LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1- PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.1- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2- PÉRIMÈTRE, MÉTHODES ET RETRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.2.1- PÉRIMÈTRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2- MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3- RETRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS :

1.2.3.1- TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

1.2.3.2- HOMOGENÉISATION DES METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

2.1.5.2- PROVISIONS COLLECTIVES

La société mère constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2024, d'un montant de 9 883 KTND.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2024, s'élèvent à 52 926 KDT.

2.9. IMPACT DE L'APPLICATION DE LA LOI 2024-41

À la suite de la publication de la loi n°41-2024 du 2 août 2024, modifiant le Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, de réduire de moitié le taux d'intérêt fixe applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale excède sept ans.

Cette réduction s'applique lorsque le montant cumulé des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur excède 8 % du capital restant dû.

A ce stade, l'encours des crédits concernés par cette disposition s'élèverait à 81,1 MDT au 31 décembre 2024.

L'effet de la réduction du taux d'intérêt, relatif aux demandes éligibles reçues jusqu'à cette date, soit un encours de 10,7 MDT, a été évalué à 0,114 MDT. Ce montant a été comptabilisé en diminution du Produit Net Bancaire (PNB) à due concurrence.

Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers, l'impact estimé sur les revenus d'intérêts futurs s'élève à 18 MDT, étalé sur une période de 20 ans.

En outre, en application des dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 24, les prêts répondant aux critères d'éligibilité à cette mesure continuent d'être comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur nominale contractuelle. Les produits d'intérêts y afférents sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de leur exigibilité, sur la base des nouveaux plans d'amortissement.

3- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1- INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2024, s'élève à 3 069 KDT

3.2- FUSION COFIB ET UBCI BOURSE

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre COFIB Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI).

Cette opération a été exécutée le 07 mars 2024 et la société absorbante COFIB CAPITAL FINANCE SA a été dénommée après l'opération de fusion UNION CAPITAL.

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de COFIB Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

B- SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

1-LE PÉRIMÈTRE ET LES METHODES DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉ	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION(*)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
UBCI	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	I.G	I.G
UNION CAPITAL	80.00%	0%	80.00%	0%	I.G	I.G
UBCI BOURSE*		99.97%		99.97%	I.G	I.G
Global Invest SICAR (G.I.S)	86.06%	86.06%	85.90%	86.06%	I.G	I.G
UBCI CAPITAL Développement SICAR**	99.90%	99.90%	99.90%	99.90%	I.G	I.G
U T P SICAF	42.41%	42.29%	42.29%	42.41%	I.G	I.G
HANNIBAL SICAV	54.27%	33.58%	47.58%	33.58%	I.G	I.G
UNIVERS SICAV	57.83%	67.26%	57.83%	67.26%	I.G	I.G

IG : Intégration globale.

* : UBCI Bourse qui a été absorbée par COFIB dénommée à l'issue de l'opération de fusion UNION CAPITAL

** : Rapport d'audit 2024 non-communiqué

2- PARTICIPATION DONT LE TAUX DE DÉTENTION DIRECTE EST SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 20% ET NON RETENUE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

NOTE 3 – CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3,290,048 KDT contre 2,963,708 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
Prêts et comptes rattachés (*)	(i) 3,341,509	3,024,996	316,513	10.5%
Dont leasing	259,942	225,951	33,992	15.0%
Comptes débiteurs de la clientèle	169,693	151,397	18,296	12.1%
TOTAL BRUT	3,511,202	3,176,393	334,809	10.5%
Provisions et Agios réservés	(221,154)	(199,589)	(8,467)	(4.0%)
Dont Agios réservés	(13,236)	(13,096)	(139)	(1.1%)
TOTAL NET	3,290,048	2,963,708	326,340	11.0%

NOTE 5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 631,164 KDT contre 595,245 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
Titres de participation	36,022	162,937	(126,915)	(77.9%)
Titres en portage	-	-	-	-
Titres d'investissement	569,944	413,940	156,004	37.7%
Créances rattachées/ Titres d'investissement	28,852	21,989	6,863	31.2%
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(3,654)	(3,621)	(33)	(0.9%)
TOTAL NET PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	631,164	595,245	35,919	6.0%

NOTE 11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3,768,399 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 3,375,300 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
Comptes à vue	2,003,643	1,758,880	251,096	14.3%
Comptes d'épargne	1,032,550	934,030	98,519	10.5%
CAT/BC et autres produits financiers	543,666	503,582	22,709	4.4%
DAT/BC échus non remboursés	9,615	11,043	9,615	-
Autres sommes dues à la clientèle	113,886	108,830	5,056	4.6%
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	56,500	52,500	4,000	7.6%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	8,539	6,435	2,104	32.7%
TOTAL DES DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE EN KDT	3,768,399	3,375,300	393,099	11.6%

NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

À la date du 31 décembre 2024, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élève à 556 941 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

SOCIÉTÉ	CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES	MODIFICATIONS COMPTABLES	RÉSULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES 2024
UBCI	100,008	398,342	-	-	53,077	551,427
UNION CAPITAL		1,524	-	-	946	2,470
GIS		588	-	-	94	682
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		60	-	-	509	569
UTP		900	-	-	327	1,227
SICAV HANNIBAL		23	-	-	9	32
SICAV UNIVERS		511	-	-	23	534
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	100,008	401,948	-	-	54,985	556,941

NOTE 22 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 368,935 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 331,584 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste s'analyse comme suit :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	VARIATION	%
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	37,107	26,311	10,395	38.9%
Produits sur opérations de crédit	308,521	286,626	21,896	7.6%
Revenus assimilés	23,307	18,647	4,660	27.7%
TOTAL DES INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS EN KDT	368,935	331,584	37,351	11.3%

NOTE 26 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à -188,966 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de -153,837 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	VARIATION	%
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	(25,116)	(15,219)	(9,897)	(65.0%)
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(150,614)	(130,346)	(20,268)	(15.5%)
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	(2,305)	(3,127)	822	26.3%
Charges assimilées	(10,931)	(5,145)	(5,786)	(112.5%)
TOTAL DES INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES EN KDT	(188,966)	(153,837)	(35,129)	(22.8%)

NOTE 27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à -17,320 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de -20,074 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	VARIATION	%
Dotations aux provisions	(23,478)	(30,486)	7,008	23.0%
Reprises sur provisions	17,438	26,077	(8,639)	(33.1%)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(694)	(10)	(684)	(6840.0%)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(160)	(246)	86	34.9%
Créances radiées	(10,467)	(16,914)	6,447	38.1%
Récupération sur créances radiées	41	1,506	(1465)	(97.2%)
TOTAL EN KDT	(17,320)	(20,074)	2,754	13.7%

NOTE 29 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à -37,329 KDT en 2024 contre un solde de -30,175 KDT en 2023. Il s'analyse comme suit :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	VARIATION	%
Impôt exigible	(37,512)	(30,142)	(7,370)	(24.5%)
Impôt différé	183	(33)	216	654.5%
TOTAL EN KDT	(37,329)	(30,175)	(7,155)	(23.7%)

NOTE 30 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2024 est déterminé comme suit :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	VARIATION	%
Résultat net consolidé (en KDT)	54,985	53,358	1,627	3.0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20,001,529	20,001,529	-	-
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE BASE PAR ACTION (EN DINARS)	2.749	2.668	0.081	3.0%

NOTE 33 – PASSIFS ÉVENTUELS

CONTRÔLE FISCAL PRÉLIMINAIRE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE UBCI :

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la mère UBCI, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE 34- EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2024.

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI » EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI)

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. OPINION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 556 941 KDT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 985 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe UBCI au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS CLÉS D'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1. EVALUATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTÈLE

RISQUE IDENTIFIÉ

De par son activité, le Groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 290 048 KDT, représentant 63% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 209 907 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et note 3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

RÉPONSES D'AUDIT APPORTÉES

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Groupe et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le Groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le Groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le Groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le Groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2. LA PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET AGIOS EN PRODUITS

RISQUE IDENTIFIÉ

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le Groupe s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 447 028 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

RÉPONSES D'AUDIT APPORTÉES

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

TUNIS, LE 14 AVRIL 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited
Tarek SAHLI

